

RACONTER QUARANTE-CINQ ANS D'AFTE

L'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE) a été fondée il y a quarante-cinq ans. *La Lettre du trésorier* se saisit de cette occasion pour remonter le temps et raconter la grande et la petite histoire d'une association qui a accompagné l'essor d'une profession qui, en 1976, émergeait à peine. Le comité des sages de l'AFTE y publie sept tableaux thématiques, de juin à novembre. Dans le sixième opus (ci-dessous), on verra en quoi l'association, quoique française, n'est pas que nationale.

LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE L'AFTE

Par le comité des sages

Dès sa création, l'AFTE a le regard tourné vers l'étranger puisque la première commission de travail créée, comme en témoigne le premier numéro de *La Lettre du trésorier* (qui s'appelait alors *Bulletin*), est « La gestion du risque de change ».

L'HISTOIRE

Dans *La Lettre du trésorier* de juin 1989, la nouvellement élue présidente met en bonne place de ses objectifs « l'établissement de relations avec les associations équivalentes dans d'autres pays et singulièrement en Europe », évoquant « de récents contacts avec l'association britannique ». Le secrétaire général du conseil d'administration de l'AFTE était d'ailleurs à l'œuvre pour accompagner les trésoriers espagnols (1990), italiens et belges (1991), puis luxembourgeois (1994), dans la création de leur association et pour des échanges sur les pratiques de la gestion de trésorerie.



Puis, en 1995, lors d'une réunion organisée par l'AFTE pour la présentation publique du *Livre vert sur l'euro* par Yves Thibault de Silguy, commissaire européen, se réunissent, pour la première fois officiellement, plusieurs associations de trésoriers de l'Union européenne. Et, la même année, dans le numéro de *La Lettre du trésorier* consacré au vingtième anniversaire, les quatre premiers présidents se disent « *partagés entre le fait d'imaginer une association française toujours plus forte et l'idée de voir la coopération avec les autres associations européennes aboutir à un véritable rapprochement* ». Ce rapprochement débute en 1996-1997, puis formellement en 2002 entre sept associations fondant l'*Euro Association of Corporate Treasurers* (EACT), de droit français, qui deviendra en 2004 l'*European Association of Corporate Treasurers*.

Elle compte aujourd'hui vingt-trois associations de dix-huit pays de l'Union européenne (plus le Royaume-Uni, la Suisse et la Russie), son siège étant situé dans les locaux de l'AFTE. Elle compte, indirectement puisqu'elle est une association d'associations, 14000 membres de 6500 entreprises.

En 1996, l'AFTE est moteur dans la création de l'*International Group of Treasury Associations* (IGTA) qui regroupe neuf associations à travers le monde (et aujourd'hui trente membres et quatre observateurs) ayant vocation à partager des expériences, notamment dans le domaine de la formation.

Notons enfin que l'AFTE a aidé au lancement de l'association slovaque de trésoriers, puis a œuvré en Afrique avec la mise en place de l'Association professionnelle des financiers et trésoriers de l'Union économique et monétaire de l'Ouest africain (AFT - UEMOA), qui rassemble huit pays.

L'ACTION

Avec le développement de l'Europe monétaire et financière, il est apparu rapidement qu'il fallait s'accorder sur des positions communes à défendre auprès des autorités concernées, locales et bien sûr européennes puisque de plus en plus de règles étaient communautaires (80 % en 2012). Dans ce domaine, l'AFTE a été particulièrement active : par exemple, elle crée en 1995 un groupe de travail « monnaie unique » et publie l' *Euroguide de l'entreprise*, qui connaîtra plusieurs versions jusqu'en 2002.

En 1999, l'EACT, avec le *leadership* de l'AFTE, répond aux consultations du *Forum of European Securities Committee*, précurseur de l'Autorité européenne des marchés financiers (*European Securities Market Authority*), lors de l'élaboration de la directive sur les marchés d'instruments financiers. Concernant cette directive, l'adoption, en 2003, d'un amendement du Parlement européen est difficile à faire valider. Il faut en particulier empêcher que les banques n'imposent à leurs clients le statut de

« contrepartie éligible » qui supprime toute protection à l'égard des entreprises, sans l'accord préalable du client. Elles souhaitent en effet imposer les mêmes règles que celles applicables au Royaume-Uni et aux Etats-Unis qui les exonèrent de toute règle de bonne conduite à l'égard des clients professionnels.

L'EACT et l'IGTA collaborent à plusieurs reprises et en particulier en élaborant et défendant des positions communes auprès de leurs autorités respectives, notamment, en 2004, sur les agences de notation (lire *La Lettre du trésorier* de juillet-août).

En 2007, l'EACT, guidée par l'AFTE, participe activement à l'élaboration de la directive sur les services de paiement qui, notamment, supprime le *float* lié aux dates de valeur appliquées par les banques (revendication de longue date de l'AFTE), et crée l'Espace unique des paiements en euro, connu sous son sigle anglais Sepa pour *Single Euro Payments Area*.

Concernant la réglementation des produits dérivés, la coopération



avec l'EACT et avec l'IGTA à propos des textes sur les dérivés de gré à gré (Emir) et Dodd Frank a été productive en 2012, avec notamment des interventions auprès de la Commission européenne et du Parlement européen (lire *La Lettre du trésorier* de juillet-août)

En 2022, l'EACT aura vingt ans, « *Le bel âge* » comme titrait l'éditorial de *La Lettre du trésorier* à l'occasion des vingt ans de l'AFTE. La pression réglementaire diminuant (a priori moins de nouvelles règles) - du moins peut-on l'espérer -, l'EACT et l'AFTE devront faire face à un triple enjeu : favoriser les rencontres entre adhérents des associations membres (à l'occasion de l'*EACT Summit* par exemple), développer les échanges de bonnes pratiques et veiller à ce que les revues des réglementations existantes prennent toujours en compte le point de vue des entreprises. ■

> ACTIVITÉS DE L'AFTE



NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Hélène Gessant rejoint le conseil d'administration comme administrateur, en remplacement de Christophe Chevalier, qui démissionne. Hélène Gessant est la directrice



« trésorerie, financement et consolidation » de Chantelle depuis janvier 2011. Elle a été directrice « trésorerie et financement »

à DPAM, entreprise sous LBO, pendant sept ans. Après un début de carrière dans les fusions et acquisitions, Hélène a été en charge des relations avec les investisseurs dans une SSII cotée et y a créé la fonction trésorerie. Hélène est présidente de la commission « ETI ».



Délégation « Alsace- Lorraine » : retour en présentiel

Le lundi 13 décembre, Catherine Clerc, déléguée régionale, et Anne-Ca-

therine Salley, son adjointe, réuniront les adhérents de la délégation sur le thème des placements dans un environnement de taux négatifs avec l'intervention de David Guyot, de la société Pandat. Nous invitons tous les adhérents à se retrouver et à bavarder autour d'un cocktail dînatoire à l'issue de la présentation.

Délégation « Auvergne – Rhône-Alpes »

Le jeudi 21 octobre, Christiane Fauvarque, déléguée régionale adjointe de l'antenne de Grenoble, organise un webinaire sur le financement d'acquisition, avec le soutien de François Gouesnard, de